

# LA DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

**VOUS AVEZ UN PROJET  
TOURISTIQUE EN  
CORNOUAILLE ?**



## À PROPOS des Destinations bretonnes

Ce sont des territoires de projet qui :

- **fédèrent**  et  **associent**  les acteurs publics (*communautés de communes, communes et offices de tourisme*) aux acteurs privés (*professionnels du tourisme*) ;
- **soutiennent**  une stratégie intégrée de développement touristique où l'identité de chaque territoire est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation.

Les projets de développement portés par les Destinations peuvent être **co-financés par la région Bretagne** sous réserve de s'inscrire et de respecter les valeurs de la stratégie régionale "*Identité et Transitions : 2020-2025*".



Pour plus d'informations sur le partenariat et l'aide  
financière de la Région Bretagne avec les  
Destinations



# À PROPOS

## de la Destination Quimper Cornouaille

Le 30 mars 2023, le Comité de Pilotage a renouvelé sa **stratégie de développement touristique** pour la période **2023-2025**.



# À PROPOS

## du plan d'action 2023 - 2025

### AXE A



#### LES AMBITIONS

Faire de la valorisation des savoir-faire un vecteur de découverte de la Cornouaille et un facteur de rééquilibrage des flux sur le territoire.

La **richesse de l'offre de découverte des savoir-faire en Cornouaille** constitue une réelle particularité vis-à-vis des autres destinations bretonnes.

Il s'agit donc de **proposer un tourisme "non délocalisable"**, ancré aux valeurs et aux réalités de la Cornouaille, et de permettre la **désaisonnalisation de la fréquentation touristique**.

UN DES DEUX **IMPÉRATIFS** AUXQUELS DOIT RÉPONDRE VOTRE PROJET

- **Participer** au développement et à l'optimisation des visites d'entreprises en Cornouaille
- **Contribuer** à la construction d'un parcours de découverte d'une ou plusieurs filières économiques

# À PROPOS

## du plan d'action 2023 - 2025

### AXE B



### LES AMBITIONS

Positionner la Destination comme un territoire structuré sur les **mobilités douces** et **fluidifier le parcours des clientèles en séjour ou en itinérance** (pédestre, vélo, camping-car, van, etc).

**Organiser l'accueil des camping-caristes** (vans et fourgons) en **dispersant les flux**, en **décongestionnant le littoral** et en rendant l'**information lisible** pour les usagers.

UN DES TROIS **IMPÉRATIFS** AUXQUELS DOIT RÉPONDRE VOTRE PROJET

- **Participer** au développement des itinéraires de mobilités douces structurants
- **Contribuer** à l'amélioration de l'accueil des camping-caristes (vans et fourgons)
- **Accompagner** et **faciliter** les mobilités touristiques cornouaillaises

# À PROPOS

## du plan d'action 2023 - 2025

### AXE C



### LES AMBITIONS

**Développer, démocratiser et dynamiser les activités et pratiques nautiques.**

**Attirer de nouveaux publics et rendre accessible la pratique du nautisme** pour les personnes en situation de handicap, les femmes, les populations défavorisées, etc.

**Créer un réseau de professionnels du nautisme**, à l'échelle cornouaillaise, afin de structurer l'offre et déterminer leurs besoins futurs.

UN DES TROIS **IMPÉRATIFS** AUXQUELS DOIT RÉPONDRE VOTRE PROJET

- **Participer** au développement d'un nautisme accessible à tous
- **Contribuer** à la préfiguration des centres-nautiques de demain
- **Accompagner** l'aménagement des sites de pratiques libres

# À PROPOS

## des projets et de leur cofinancement

### QUI peut déposer un projet ?

Les bénéficiaires, qu'ils soient publics ou privés, doivent contribuer au projet, qui sera coordonné à l'échelle de la Destination, et être inscrits à son plan d'action.

Un projet peut comporter plusieurs bénéficiaires.

# 1

#### ACTEURS ET STRUCTURES PUBLIQUES

*Intercommunalités  
Communes  
Offices de tourisme  
Etc*

# 2

#### ACTEURS ET STRUCTURES PRIVÉS

*Entreprises  
Hébergeurs  
Restaurateurs  
Centres-nautiques  
Etc*

# 3

#### ACTEURS ASSOCIATIFS

# À PROPOS

## des projets et de leur cofinancement

### QUEL TYPE de dépenses sont éligibles ?

#### POUR LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT



- Etudes et actions nécessaires au déploiement d'un projet inscrit dans le plan d'action de la Destination
- Actions de montée en compétence collective, déployées dans le cadre des projets coordonnés ou d'autres actions spécifiques inscrites au plan d'action de la Destination
- Projets confiés à une prestation externe ou portés en régie, à condition que le poste ne bénéficie pas déjà d'un soutien régional
- Projets visant à former les acteurs aux spécificités des marchés, à s'assurer d'une capitalisation optimale des projets, à parfaire la connaissance de l'offre et à favoriser l'effet réseau
- Projets visant à expérimenter de nouveaux services déployés dans le cadre des projets coordonnés à l'échelle de la Destination



- Actions de communication, promotion, commercialisation ;
- Dépenses liées aux prestations de traiteurs, restauration, d'hébergements et de déplacement (sauf pour les intervenants extérieurs)
- Frais de structures (consommables, impression...).
- Projets isolés et non rattachés à un projet global coordonné à l'échelle de la Destination
- Etudes, actions démarrées avant la date de dépôt de la demande d'aide



# À PROPOS

## des projets et de leur cofinancement

### QUEL TYPE de dépenses sont éligibles ?

#### POUR LES PROJETS EN INVESTISSEMENT



- Etudes préalables à l'investissement et investissements liés à la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'actions de la Destination
- Le projet doit privilégier des investissements qui servent à l'année (aux locaux et aux visiteurs)

- Projets isolés et non rattachés au plan d'actions de la Destination
- Travaux, études démarrés avant la date de dépôt de la demande d'aide
- Actions et infrastructures liées aux missions d'accueil, de communication et de promotion
- Achat de véhicules utilitaires



- Projets réalisés en régie
- Acquisitions foncières et immobilières
- Projets relevant d'une autre aide de la politique touristique régionale :  
*Véloroutes et voies vertes, tourisme de savoir-faire et projets Etablissements du tourisme social et solidaire intégrés, Projets nautiques intégrés et Sites d'exception naturels et culturels démarrés avant 2023 ;*
- Pas de financement de biens mobiliers, sauf s'ils ont vocation à être répartis sur l'ensemble de la Destination avec une approche globale pour un nouveau service ou une performance améliorée

# À PROPOS

## des projets et de leur cofinancement

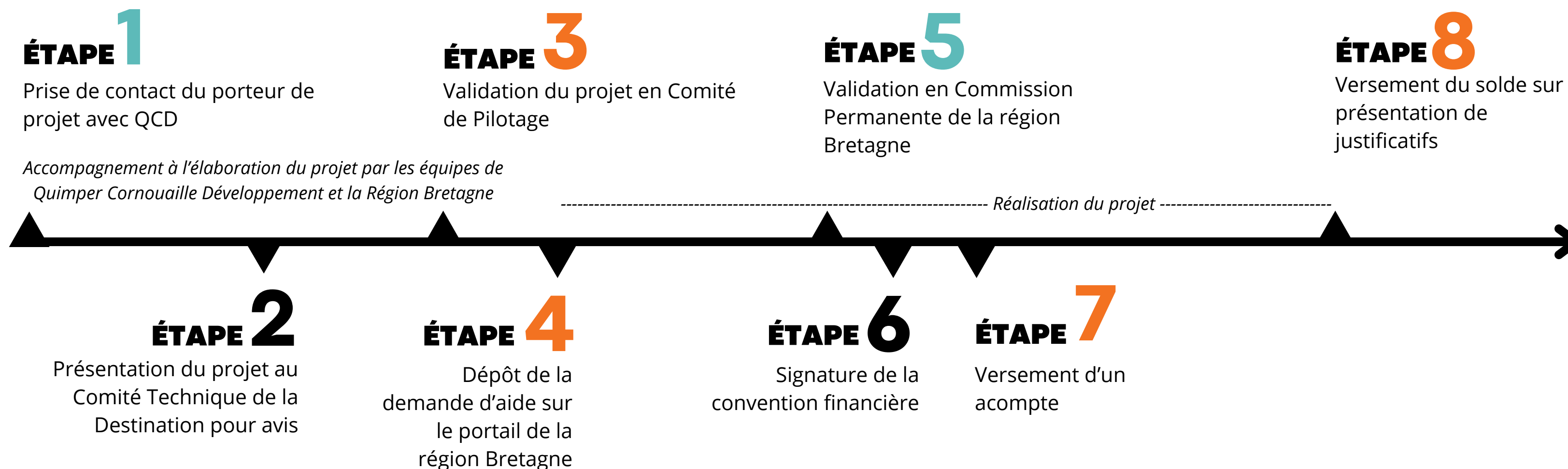
### **QUELS** sont les critères de sélection ?

- Être inscrits au plan d'actions, accompagnés par les équipes techniques et validé par le Comité de Pilotage de la Destination ;
- Faire l'objet d'un échange au préalable entre les équipes techniques de la Destination et les équipes régionales ;
- Être exemplaires en matière de sobriété foncière, de préservation de la biodiversité, en matière de prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques, et d'implication des usagers ;
- Être à l'échelle cornouaillaise et à dimension collective si la demande d'aide financière est à faible montant.

# À PROPOS

## des projets et de leur cofinancement

### QUELS sont les critères de sélection ?



## L'ÉQUIPE À CONTACTER



**CLÉMENCE  
GAURIVEAUD**

*clemence.gauriveaud@qcd.bzh*  
*02.98.10.34.08*



**STÉPHANE  
ALLAIN**

*stephane.allain@qcd.bzh*  
*02.98.10.34.51*



**HÉLOÏSE  
COLIN**

*heloise.colin@qcd.bzh*  
*02.90.94.48.46*